

	Filière Ingénieurs I2C/Master PERSEE	Filière Ingénieurs FITI
1ère Année + Pharma+ (1^{ère} année ENSIC)	Lundi 2 septembre 2019 à 8 h 00 (Rendez-vous dans la cour de l'école) Accueil officiel à 8 h 30 en Amphi Donzelot – Bâtiment Sellier 2 (Le programme de la semaine d'accueil vous sera distribué)	
2^{ème} Année	Accueil commun par le Directeur : Lundi 2 septembre 2019 à 10 h 45 - Amphi Grignard	
	Suivi de la présentation de l'année par la direction des études : Amphi Grignard Salle E6	
3^{ème} Année /M2 PERSEE	Accueil commun par le Directeur : Lundi 2 septembre 2019 à 13 h 30 - Amphi Grignard	
	Suivi de la présentation de l'année par la direction des études : Amphi Grignard Salle E6	

MODALITES D'INSCRIPTION UNIVERSITAIRE POUR TOUS LES ETUDIANTS

1ère étape : Sauf exception signalée ci-après (*), obtenir, préalablement à votre inscription universitaire, votre attestation d'acquittement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (91 euros) ou exonération (**)

Il vous suffit de vous connecter sur le site : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Vous y obtiendrez la procédure et toutes les informations utiles, notamment concernant les cas d'exonération en fonction de votre situation. Cette contribution est annuelle et unique en cas de pluri-inscription sur l'année universitaire.

AUCUNE INSCRIPTION OU RE-INSCRIPTION NE POURRA ÊTRE FINALISÉE SANS LE N° CVEC QUI VOUS SERA ATTRIBUÉ

- (*) **Exception :** Etudiants Erasmus entrants et étudiants inscrits en double diplômes à condition d'être inscrits dans leur établissement étranger.
- (**) **Cas d'exonérations CVEC :** boursier du CROUS OU bénéficiaire d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles, OU réfugié, OU bénéficiaire de la protection subsidiaire OU enregistré en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.

2ème étape : Réaliser votre inscription en ligne à l'Université (***)

- si vous êtes déjà un étudiant de l'Université de Lorraine allez ensuite sur le site : <https://reinscriptions.univ-lorraine.fr> à l'aide de **vos** numéro d'étudiant.
- si vous êtes un nouvel étudiant de l'Université de Lorraine, allez ensuite sur le site : <https://inscriptions.univ-lorraine.fr>

Les élèves admis sur titres s'inscrivent à l'aide de **leur identifiant de la plateforme de candidature Ecandidat ou de l'identifiant communiqué par mail par l'université dans les autres cas.**

Les élèves issus des CPGE s'identifieront à l'aide de leur **n° de dossier concours**, précédé du code CO.

(*) L'inscription en ligne n'est pas possible pour :**

- les étudiants en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage (VOIR PROCEDURE CAS PARTICULIERS)
- les étudiants recrutés sur procédure Campus France (inscription en présentiel à leur arrivée en France auprès du service de scolarité)
- les étudiants étrangers recrutés hors procédure CAMPUS France c'est-à-dire échanges internationaux, réseau n+i, double diplômes I2C (pour toute information s'adresser au Service des relations internationales – sylvie.gehin@univ-lorraine.fr)

Calendrier des inscriptions universitaires :

	Filière Ingénieurs I2C
1 ^{ère} année admis sur titres	Du 9 juillet au 16 août 2019
1 ^{ère} année issus des CPGE	Du 26 août au 9 septembre 2019
Elèves 2A non concernés par la session de rattrapage d'août 2019	Du 9 juillet au 16 août 2019
Elèves 2A concernés par la session de rattrapage d'août 2019	Du 2 au 13 septembre 2019
Elèves 3A	Du 9 juillet au 16 août 2019
Elèves étrangers en double diplôme, échanges internationaux UNIQUEMENT EN PRESENTIEL au bureau de Sylvie GEHIN (Relations internationales)	A partir du 30 août 2019

	Filière Ingénieur FITI
1 ^{ère} année admis sur titres	Du 9 juillet au 16 août 2019
Elèves de 2A et 3A (après le jury du 30 août 2019)	Du 2 au 13 septembre 2019

Le service de scolarité sera fermé du 19 juillet au soir au 22 août au matin.
Tous les problèmes signalés durant cette période à l'adresse ensic-sa@univ-lorraine.fr seront traités à la réouverture du service.

CAS PARTICULIERS :

ELEVES EN ALLONGEMENT DE CURSUS (4A)

Vous êtes en situation d'allongement de cursus car non diplômable par le jury du 26 septembre 2019.
Votre réinscription en 2019/2020 est obligatoire pour plusieurs raisons :

- 1- Vous êtes en **situation de prolongation de stage** suite à un séjour à l'étranger
- 2- Il vous reste une ou plusieurs **unités d'enseignement à valider**
- 3- Vous réalisez un **cursus long à l'étranger** (master avec assistantship par exemple)
- 4- Vous n'avez pas atteint le **score B2 au test de certification de langue anglaise**. Selon le règlement de scolarité, vous disposez d'une seule année supplémentaire pour remplir cette condition obligatoire pour l'obtention de votre diplôme. **Dans ce dernier cas, la procédure de demande d'exonération du Président est valable pour l'année universitaire.**

Vous êtes étudiant Filière I2C et vous remplissez les conditions pour être diplômable lors du jury du 19 décembre 2019 : une procédure allégée de demande d'exonération du paiement des droits universitaires 2019/2020 est mise en place. La direction des études établit la liste des élèves concernés (Cas 1 avec soutenance de fin de stage avant la date du jury et cas 4) et la soumet **début septembre** à la direction de la formation de l'Université pour passage en comité d'action sociale étudiant et décision du comité (aucun dossier d'exonération à fournir).

Les conditions pour être diplômable seront remplies au-delà du jury du 19 décembre 2019, vous êtes alors redevables de la totalité des droits pour toute l'année universitaire.

Vous êtes étudiant Filière FITI, le principe est le même bien qu'aucun jury ne soit programmé en décembre.

1ère étape : Obtenir votre n° de CVEC (Cf Modalités d'inscription pour tous les étudiants)

2ème étape : Réaliser votre inscription en ligne à l'Université à compter du 30 septembre et jusqu'au 12 octobre au plus tard.

ATTENTION : Pour les étudiants qui bénéficieront d'une exonération du Président, **ne choisissez pas l'option paiement en ligne**. Le service de scolarité régularisera votre inscription après décision du Président.

ELEVES EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION (PROCEDIS) OU EN APPRENTISSAGE (PHARMA +)

Vous bénéficiez d'un régime de prise en charge des droits d'inscription au diplôme du fait de l'existence d'une convention de formation entre l'entreprise qui rédige votre contrat de professionnalisation et l'école, pour les étudiants de la filière Procédés ou de l'établissement d'un contrat d'apprentissage pour les étudiants Pharma +.

En revanche, **vous êtes redevable de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC).**

1ère étape : Obtenir votre n° de CVEC (Cf Modalités d'inscription pour tous les étudiants)

2ème étape : Transmettre une copie scannée de l'attestation d'acquittement comportant le n° unique qui vous sera attribué, à l'adresse du service :
ensic-sa@univ-lorraine.fr

ATTENTION : Pour les apprentis Pharma + entrants, un dossier d'inscription vous sera adressé et devra être retourné dûment complété à l'attention du service de scolarité.

Le service de scolarité se chargera de régulariser votre inscription.

PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION :

Détail des droits d'inscription universitaire - Année 2019-2020

Détail	Inscription à titre principal	Inscription à titre complémentaire ou taux réduit (***)
Diplôme d'ingénieur	601 Euros	
Diplôme national de Master	243 Euros	159 Euros

Le transfert d'une inscription entre deux établissements entraîne de plein droit le remboursement du droit de scolarité correspondant, sous réserve d'une somme de 23 € restant acquise à l'établissement au titre des actes de gestion nécessaires à l'inscription.

(***) *Le taux réduit s'applique aux étudiants inscrits par exemple, en principal, en Diplôme d'ingénieur et en parallèle au Diplôme de Master.*

Paiement en ligne :

Par carte bancaire en 1 fois ou en 3 prélèvements.

Pour le paiement en 3 fois, l'inscription doit être réalisée impérativement **avant le 12 octobre**

ATTENTION : La carte bancaire doit avoir une date de validité couvrant la durée des prélèvements. Vous ne devez pas utiliser dans ce cas de E-Carte bleue à n° unique.

En présentiel à la scolarité :

Par chèque (libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Lorraine) remis au service de Scolarité ENSIC ou **par carte bancaire en 1 seule fois**

Particularités :

- 1- **Les étudiants internationaux inscrits à l'ENSIC en programme d'échange ou ERASMUS, ou inscrits en double diplôme** ne sont pas concernés par le paiement des droits d'inscription.
- 2- **Etudiants boursiers Crous** : lorsque vous procéderez à votre réinscription en ligne, le serveur du CROUS sera automatiquement interrogé dès que vous indiquez que vous êtes boursier, et ce afin de vérifier que votre dossier CROUS est bien complet.
➔ Si vous n'êtes pas considéré comme boursier par le CROUS (dossier incomplet, ou en attente de traitement par exemple), vous ne pourrez pas vous inscrire en tant que tel et vous devrez vous acquitter des droits de scolarité. L'université **ne gère pas** les dossiers de bourses, **pour toute question** relative à ce sujet vous pouvez écrire au CROUS à cette adresse : dse@crous-lorraine.fr
- 3- **Les étudiants bénéficiant d'une prise en charge des droits d'inscription** par un organisme de bourses doivent fournir le justificatif correspondant.

Votre inscription n'est validée qu'après règlement des droits universitaires.

La liste des pièces justificatives dématérialisées est à télécharger en fin d'inscription web.

attention !!!

les nouveaux étudiants doivent avoir validé leur compte SESAME

<http://u2l.fr/compte-etu>

avant de pouvoir se connecter sur la plateforme de dépôt des pièces

Tous les étudiants sont désormais affiliés gratuitement au régime général de sécurité sociale ou celui de leurs parents.

Cas 1 : Vous étiez étudiant (français ou étranger) inscrit l'an passé dans l'enseignement supérieur, et encore couvert par une caisse étudiante de sécurité sociale :

→ aucune démarche de votre part vous serez automatiquement basculé au 1er septembre auprès de la CPAM de votre domicile.

ATTENTION : Vous devrez ensuite créer votre compte sur le site <https://assure.ameli.fr> puis mettre votre carte vitale à jour et informer, le cas échéant, votre mutuelle complémentaire du changement

Cas 2 : Vous étiez déjà affilié au régime général de sécurité sociale en 2018/19 (CPAM, MSA, etc..) :

→ aucune démarche de votre part, vous restez affilié à votre caisse actuelle

Cas 3 : Les étudiants étrangers qui viennent étudier en France pour la première fois :

→ vous devez accomplir des formalités pour bénéficier d'une prise en charge de vos frais de santé.

Une fois les formalités d'inscription réalisées, s'inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr pour demander l'affiliation à la sécurité sociale française (**voir la procédure ci-après**)

Cas particuliers : les étudiants internationaux ressortissants d'un état membre de l'UE/EEE ou de la Suisse demeurent affiliés à la Sécurité Sociale de leur pays. Ils bénéficient d'une prise en charge de leurs soins de santé sur la base de la carte européenne d'assurance maladie.



Pour m'inscrire à la Sécurité sociale en France...

Je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !

